

Mémoire

Bureau des audiences publiques (BAPE)

« Les retombées présumées en emplois issus de l'exploitation du gaz de schiste au Québec dans les prochaines années »

Pierre-André Julien
Économiste
Professeur émérite
Institut de recherche sur les PME
Université du Québec à Trois-Rivières

Mesdames et messieurs les commissaires

Permettez-moi d'abord de rappeler les forts doutes qui persistent tant dans la population que chez moi à propos des objectifs de ces audiences, compte tenu des contraintes que le gouvernement vous a tracées, ne vous permettant pas d'aller au fond des choses et de sa volonté de poursuivre coûte que coûte l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste (ou des shales d'Utica) au Québec, sans même attendre vos conclusions. Mais, puisque les citoyens sont laissés à eux-mêmes, ce gouvernement ne vous ayant même pas permis comme c'est la coutume, de réaliser une étude en profondeur sur le sujet avant ces audiences, il convient de faire notre humble part pour essayer de compenser ces graves lacunes en souhaitant que votre analyse aille le plus loin possible pour éclairer quelque peu le sujet.

Mon propos portera sur une réfutation des chiffres avancés par l'industrie à propos de la création d'emplois, chiffres entre 5 000 et 15 000 emplois/année, destinés à leurrer la population qui ne saurait ainsi laisser passer cette supposée manne. Il est vrai que le représentant de l'Association pétrolière et gazière, M. André Caillé, a fini par dire lors de la rencontre à Saint-Édouard-de-Lotbinière de septembre que son chiffre était maintenant de 7 500 emplois/années et non plus 19 000 comme il l'avait avancé dans l'hebdomadaire local Courrier Sud de Nicolet au début de septembre.

Au plus, pour les prochaines années, on peut parler de moins de 2 550 emplois par année dans la meilleure situation possible, soit plus de 8 fois les emplois créés par la même exploitation dans l'État de New York qui vient de proclamer un moratoire afin d'évaluer plus correctement les effets négatifs d'une telle exploitation. Il est vrai que le rapport SECOR (*Évaluation des retombées économiques du développement des shales de l'Utica*. Rapport final, octobre 2010) utilise plusieurs chiffres comme 5 000 à un endroit ou 2152 emplois directs et indirects à un autre, chiffres qu'il multiplie par les années pour donner un chiffre total de 12 915 emplois, ou même de 49 500 emplois avec une multiplication par dix avec l'accélération de l'exploitation dans les années 2025, comme si une usine d'aluminium offrant 300 emplois finissait par représenter 3 000 emplois au bout de dix ans.

Pour faire le calcul, deux chiffres doivent être retenus : premièrement, pour minimiser l'impact sur les terres agricoles et les propriétés avoisinantes, on prévoit limiter les travaux sur chaque puits à environ vingt jours, ce qu'a répété au moins trois fois M. Caillé lors des trois rencontres de

l'industrie ; par la suite, avec très peu d'intervention, le gaz s'écoulera dans le gazoduc de Gaz Métro, ne laissant qu'un petit emplacement protégé et une surveillance intermittente. Deuxièmement, on prévoit moins d'une cinquantaine de puits par année dans les premières années, pour un total général de moins de 600 puits avant 2015. On parle toutefois dans le scénario le plus optimiste de plus de 6 000 puits ou 600 par années entre 2015 et 2025, soit environ une exploitation totale de 200 puits par MRC ou entre 15 et 20 puits par municipalité avec tout l'impact que cela amènera sur l'environnement territorial (terres agricoles et forestières comprises) et, évidemment, social ou économique. Pensons dans ce dernier cas à la protection de l'approvisionnement en eau potable et à la qualité des sols faisant suite à un épandage des extraits de forage contenant divers minéraux tels le mercure et le plomb, comme en font foi les analyses chimiques du MDDEP du puits de Leclercville que la Fondation Rivières a obtenu. Ce scénario optimiste repose sur un prix de plus de six dollars le mètre cube de gaz (et même de 9 \$ utilisé dans le rapport SECOR) alors que le prix actuel est moins de quatre dollars et que la multiplication des puits par définition devrait pousser ce prix à la baisse par l'effet d'une offre de plus en plus abondante, à moins qu'il y ait un transfert massif et rapide du charbon au gaz aux États-Unis, ce qui est très peu probable.

Le travail direct sur chaque puits requiert une demi-équipe de jour et une autre de nuit d'environ 16 ouvriers chacune. À ces derniers, il faut ajouter environ 70 camionneurs (entre 320 à 1400 voyages d'eau à laquelle on ajoute le sable et les produits chimiques pour la fracturation), 5 contrôleurs et terrassiers, environ 5 employés pour tirer de l'eau des rivières avec une fraction de spécialistes (avocats, géologues, techniciens de calibration ou en informatique, administrateurs de droits de surface, etc.) pour l'ensemble de l'industrie au Québec, soit au total 112 travailleurs directs si on prévoit 8 fracturations par puits. En ajoutant les travailleurs indirects avec le ratio traditionnel de 1,5 emplois par emploi direct, on arrive à un total d'environ 280 employés au maximum ($(16 \text{ employés} \times 2) + 70 \text{ camionneurs} + 5 \text{ contrôleurs et terrassiers} + 5 \text{ autres affectés au puisement de l'eau incluant cadres ou professionnels} = 112 \times 1.5 \text{ pour les emplois indirects} = 168 + 112 = 280$) par puits. Notons que le rapport SECOR parle de 190 personnes.

Chaque équipe, en travaillant toute l'année (à 220 jours ouvrables par année si on enlève les fins de semaine, les fêtes et les vacances), peut donc percer et mettre en exploitation 11 puits par année. Pour la centaine de puits par année prévus dans les prochaines années, on peut donc soutenir le chiffre de moins de 2 550 travailleurs. Ajoutons qu'actuellement les équipes pour le percement et la fragmentation dans les puits proviennent en très grande partie de l'Alberta et de Terre-Neuve. Les dirigeants des deux firmes québécoises les plus importantes affirment qu'ils ont réussi à débaucher quelques travailleurs québécois qui travaillaient en Alberta. M. Caillé a affirmé qu'il est en discussion avec le Cégep de Thedford-Mines pour former du personnel québécois, ce qui demandera du temps si ce projet se réalise pour créer le programme, embaucher des professeurs compétents et finalement diplômé les étudiants. Ce dernier a parlé aussi de « discussions » avec l'Université du Québec à Trois-Rivières. J'ai fait quelques appels à des collègues susceptibles de former des ingénieurs et des physiciens dans cette discipline sans trouver aucune trace de ces pourparlers.

Passons aux années après 2015, puisqu'on y parle d'une construction simultanée de 600 puits par année quand les opérations devraient atteindre leur pleine capacité. Dans ce cas, il est vrai qu'on puisse prévoir près de 15 000 emplois ($(600 / 11 = 54,5) \times 280 = 15\,274$); mais pour cela, que le personnel devrait être disponible, soit augmentation notoire des salaires, que le prix du gaz sur le marché devrait remonter, que l'énorme quantité d'eau pour la fracturation soit accessible, que les camions-citernes (plus de 4 000 par année) soient en place, que le traitement des boues, notamment celles venant de l'extraction, se fasse facilement dans la dizaine d'usines désignées par le ministère, qu'il n'y ait pas de réactions des agriculteurs, etc. N'oublions pas qu'à la

différence des shales d'Utica aux États-Unis et en Colombie-Britannique dont une bonne partie se trouve dans des territoires peu peuplés, ces derniers au Québec se trouvent dans les zones parmi les plus habitées du territoire. De plus, si ce scénario ne se réalise pas, ces emplois peuvent très bien se développer dans des filières beaucoup plus écologiques comme les éoliennes ou la récupération des gaz provenant de la biomasse et pouvant répondre, par exemple, aux besoins de l'industrie de l'aluminium ; alors que nous n'avons pas l'urgent besoin de remplacer les centrales électriques au charbon comme c'est le cas aux États-Unis et en Ontario. Rappelons que dans le cas des gaz issus de la biomasse en déchets domestiques, l'effet actuel de la non-récupération est extrêmement dommageable, puisque le méthane (CH₄) qui s'y échappe est 28 fois plus puissant que le CO₂ en effet de serre.

De telles prévisions de dizaines de milliers d'emplois ressemblent aux anticipations de redevances extraordinaires de 300 millions par année pour le Québec avancées par Mme Normandeau, ministre des Ressources naturelles. Mon collègue, Jean-Thomas Bernard de l'Université Laval, parlait de moins de 60 millions de dollars dans son allocution à l'APGQ le 25 octobre dernier. Ce qui montre que finalement les véritables gagnants de cette loterie chimique et sismique seront les Albertains et les Américains, nous laissant tous les problèmes au moment de l'exploitation et surtout par la suite quand les entreprises seront parties, comme on le voit déjà au Texas et en Pennsylvanie.